

## **Pétition contre Linky, le compteur à radiofréquences (20 février 2016)**

Source : <https://blogs.mediapart.fr/jjmu/blog/200216/petition-contre-linky-le-compteur-radiofréquences>

**Je transmets ci-dessous une pétition argumentée à l'attention des décideurs – qu'il nous faut prendre le temps et la peine d'interpeller – pour échapper à ce qui nous menace dans nos libertés fondamentales, la préservation de notre santé, l'indépendance de nos existences... L'important sera la manière dont nous organiserons cette mobilisation pour la relier aux luttes contre les nuisances. JJMU**

<http://www.santepublique-editions.fr/petition-contre-linky-le-compteur-a-radiofréquences.html>

TRÈS IMPORTANT ! Ségolène Royal maintenue à son poste de ministre de l'Environnement et de l'Energie, doit abroger le Linky avant le 31 mars 2016 en répondre devant le juge.

Après la reconnaissance le 16 janvier 2016 par ERDF de 8 incendies causés par le Linky pendant la phase d'expérimentation, les citoyens français sont en droit de mettre le Gouvernement en demeure d'abroger par décret ou par ordonnance les articles de la loi instaurant le Linky et le Gazpar, publiée le 18 août 2015.

Signez et faites signer la pétition ci-dessous, également adressée au président de la République François Hollande, au Premier ministre Manuel Valls et à la nouvelle ministre du Logement Emmanuelle Cosse, ainsi qu'à trois responsables d'ERDF ! Envoyez-la par mail (explications ci-dessous) et aussi, si possible, par lettres recommandées !

<http://www.santepublique-editions.fr/petition-contre-linky-le-compteur-a-radiofréquences-c.html#abrogation>

Pour envoyer votre pétition directement par mail au Conseiller technique en charge du Linky et au Chef de Cabinet de Ségolène Royal, qui traite sa correspondance, ainsi qu'à tous les membres de son cabinet, à Manuel Valls, à Emmanuelle Cosse et aux trois responsables d'ERDF, cliquez ici, puis sélectionnez et copiez le texte rose ci-dessous dans la fenêtre de messagerie qui s'affiche, et enfin ajoutez en copie les membres des deux cabinets (liste des adresses mail ci-dessous) avant d'envoyez votre mail : (\*voir les conseils après le texte en rose si votre fenêtre de messagerie ne s'ouvre pas)

-----

à Madame Ségolène Royal,  
Ministre de l'Environnement et de l'Énergie  
ainsi qu'à tous les membres de votre Cabinet,  
à Monsieur Manuel Valls, Premier ministre  
ainsi qu'à tous les membres de votre Cabinet,  
à Monsieur le Président de la République François Hollande  
ainsi qu'à tous les membres de votre Cabinet,  
à Madame Emmanuelle Cosse, ministre du Logement  
ainsi qu'à tous les membres de votre Cabinet,  
à M. Pierre Monloubou, Président ERDF  
à M. Bernard Lassus, Responsable Linky ERDF  
à M. Pierre Guelman, Directeur des Affaires publiques ERDF :

Je ne veux pas perdre tous mes biens ni périr dans un incendie causé par le système Linky, ni subir des pannes, le piratage de mes données, un black-out ou l'augmentation de mes factures, ni aucun autre dommage ou préjudice de toute nature du fait des compteurs 'communicants', et je vous mets en demeure, pour prévenir ces risques, d'abroger par ordonnance ou par décret publié au Journal Officiel avant le 31 mars 2016 les articles 26, 27, 28, 29, 168 et 201, portant instauration du Linky, du Gazpar et de trois autres dispositifs 'communicants' : compteurs individuels d'eau chaude dans les immeubles à chauffage collectif, boîtiers d'effacement et dispositifs déportés. Ces dispositifs 'communicants' émettant des fréquences radioélectriques officiellement reconnues depuis le 31 mai 2011 comme « potentiellement cancérigènes » par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'Organisation Mondiale de la Santé. De surcroît, le compteur Gazpar crée une zones ATEX, "à risque d'explosion", au domicile de chaque personne équipée.

Cette ordonnance ou ce décret publié avant le 31 mars 2016 devra également ordonner la dépose obligatoire, au plus tard le 1er janvier 2017, de l'intégralité des compteurs 'intelligents' déjà installés sur l'ensemble du territoire français ainsi que leur remplacement par des modèles de la génération précédente, et stipuler que le calendrier de dépose à établir par les entreprises (ERDF, GRDF,...) sera rendu public pour chaque ville et pour chaque rue (consultable sur Internet) et adressé par courrier à tous les abonnés ayant déjà subi la pose.

Cette ordonnance ou ce décret publié avant le 31 mars 2016 devra également mentionner la dépose obligatoire, au plus tard le 31 mars 2017, des infrastructures associées pour l'électricité et le gaz : antennes-relais installées sur les points hauts fournis par les communes s'agissant du système Gazpar, concentrateurs, équipements informatiques et antennes-relais GPRS s'agissant du système Linky.

Cette ordonnance ou ce décret publié avant le 31 mars 2016 devra également interdire le déploiement des compteurs individuels communicants d'eau froide, dont le déploiement actuel se déroule sans qu'aucun texte législatif ne les aient autorisés, alors qu'ils émettent fréquences radio-électriques officiellement reconnues comme "potentiellement cancérigènes" depuis 2011, et ordonner la dépose obligatoire de l'intégralité des compteurs d'eau froide déjà installés, au plus tard le 1er janvier 2017, ainsi que des infrastructures afférentes (notamment réémetteurs installés en hauteur sur les lampadaires dans les rues).

Je vous rappelle que le 16 janvier 2016, M. Bernard Lassus, responsable Linky d'ERDF, a reconnu sur la radio RMC 8 incendies causés par le Linky durant la phase d'expérimentation, et qu'après le même nombre de 8 incendies, la région canadienne de la Saskatchewan a ordonné en 2014 le retrait obligatoire de 105.000 compteurs 'intelligents'.

Le ministre en charge a déclaré : "La sécurité est notre priorité. Les inquiétudes sont suffisamment importantes, et nous croyons que si la sécurité des familles saskatchewanaises est en danger, nous devons agir. C'est pourquoi nous avons donné cet ordre à SaskPower (société d'électricité d'Etat)."

Les citoyens français doivent bénéficier du même niveau de sécurité et de protection. Or les compteurs Linky sont posés par des personnes non qualifiées et non habilitées, ce qui démultipliera les risques d'incendies. De surcroît, ces risques d'incendies ne pourront qu'augmenter avec le temps du fait de la fragilité des composants électroniques du système Linky.

Il y a déjà en France chaque année 80.000 incendies d'origine électrique qui provoquent 200 morts et 4.000 blessés. Vous ne devez pas ajouter en connaissance de cause un facteur de risque supplémentaire.

Un nombre croissant de communes ont déjà refusé le déploiement du Linky par délibération du Conseil municipal, ce qui prouve que les préoccupations que j'exprime dans le présent courrier sont parfaitement fondées.

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/rmc-16-janvier-2016-bernard-lassus-erdf-reconnait-8-incendies-dus-au-linky.mp3>

<http://ici.radio-canada.ca/regions/saskatchewan/2014/07/30/006-remplacement-compteurs-intelligents-saskpower.shtml>

<http://www.santepublique-editions.fr/images/copie-ecran-INDEED-annonce-recrutement-Linky.png>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Linky-et-les-pannes-linky-et-les-incendies-diaporama-11-01-2016.pps>

<http://refus.linky.gazpar.free.fr>    <http://www.santepublique-editions.fr/Linky.html>

Précision très importante : La présente mise en demeure vaut réponse aux courriers stéréotypés ne contenant aucune objection valide face aux arguments contenus dans la présente mise en demeure, que plusieurs ministères, ainsi que les sociétés responsables du déploiement des compteurs 'intelligents' (EDF/ERDF, Engie/GRDF notamment), ont déjà fait parvenir aux citoyens/abonnés leur ayant adressé en recommandé de très nombreuses lettres de refus.

De plus, il est inadmissible que des abonnés ayant exprimé leur refus du compteur LINKY ou GAZPAR soient l'objet de tentatives d'intimidation ou subissent l'installation de ces compteurs en dépit de leur refus, lorsque le compteur est situé à l'extérieur. Les témoignages attestant de ces pratiques choquantes sont de plus en plus nombreux. Je vous mets également en demeure d'obtenir que les entreprises précitées les fassent cesser dès réception de la présente et rendent publiques sur leur site Internet les lettres qu'elles auront adressées dans ce sens à leurs sous-traitants.

Si une ordonnance ou un décret n'est pas publié au Journal Officiel avant le 31 mars 2016, pour abroger les six articles de la loi de transition énergétique dont vous êtes les signataires (avec Madame Sylvia Pinel, précédente ministre du Logement, qui a été remplacée le 11 février 2016 par Madame Emmanuelle Cosse) et interdire tout type de compteur 'communicant', je serai volontaire pour porter cette affaire devant les juridictions compétentes (avec les autres signataires de cette pétition qui vous a également été envoyée par mail ainsi qu'à l'ensemble des membres de vos Cabinets respectifs), à l'encontre de vous-mêmes et de l'ensemble des membres de vos Cabinets, et de trois responsables d'ERDF, des PDG d'EDF, d'Engie, de GRDF et de Véolia pour "Carence fautive dans la prévention des risques" et "Mise en danger délibérée d'autrui".

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, Mesdames les Ministres, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma considération la plus haute pour la démocratie et pour la République.

Signature

---

\* Si votre fenêtre de messagerie ne s'ouvre pas, voici les courriels pour envoyer la pétition :

philippe.bodenez@developpement-durable.gouv.fr, secretariat.chefcab@developpement-durable.gouv.fr, premier-ministre@cab.pm.gouv.fr, secretariat-chefcab@territoires.gouv.fr, pierre.monloubou@erdf.fr, bernard.lassus@erdf.fr, pierre.guelman@erdf.fr, avec copie à : petition.contre.linky@gmail.com,

Membres du Cabinet de Madame Royal à ajouter en copie avant d'envoyer votre mail :  
(Sélectionner et copier ces adresses qui doivent être séparées par une virgule suivie d'un espace)

antoine.pellion@developpement-durable.gouv.fr, bureau-presse@developpement-durable.gouv.fr, cecile.philibert@developpement-durable.gouv.fr, celine.rioufol-vasselle@developpement-durable.gouv.fr, christel.perot-camus@developpement-durable.gouv.fr, christine.weill@developpement-durable.gouv.fr, christophe.lenormand@developpement-durable.gouv.fr, claude.morel@developpement-durable.gouv.fr, cyril.forget@developpement-durable.gouv.fr, denis.leroy@developpement-durable.gouv.fr, eamon.mangan@developpement-durable.gouv.fr, emmanuelle.huet@developpement-durable.gouv.fr, genevieve.richard-barruel@developpement-durable.gouv.fr, guillaume.leforestier@developpement-durable.gouv.fr, helene.peskine@developpement-durable.gouv.fr, jacques.barberye@developpement-durable.gouv.fr, jean.mallot@developpement-durable.gouv.fr, jean-louis.bianco@developpement-durable.gouv.fr, jean-luc.fulachier@developpement-durable.gouv.fr, justine.majeune@developpement-durable.gouv.fr, laurent.bouvier@developpement-durable.gouv.fr, laurent.grave-raulin@developpement-durable.gouv.fr, michael.mastier@developpement-durable.gouv.fr, myriam.habib@developpement-durable.gouv.fr, nicolas.mourlon@developpement-durable.gouv.fr, patrice.saint-blancard@developpement-durable.gouv.fr, radia.ouarti@developpement-durable.gouv.fr, remi.justinien@developpement-durable.gouv.fr, secretariat.chefcab@developpement-durable.gouv.fr, secretariat.international@developpement-durable.gouv.fr, secretariat.lenormand@developpement-durable.gouv.fr, secretariat.mangan@developpement-durable.gouv.fr, secretariat.ouarti@developpement-durable.gouv.fr, secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr, sophie.bouchet-petersen@developpement-durable.gouv.fr, stephane.crouzat@developpement-durable.gouv.fr, thomas.lardeau@developpement-durable.gouv.fr, vincent.jechoux@developpement-durable.gouv.fr, gilles.boeuf@developpement-durable.gouv.fr, maryline.simone@developpement-durable.gouv.fr, olivier.david@developpement-durable.gouv.fr, regis.meyer@cop21.gouv.fr, secretariat.international@developpement-durable.gouv.fr, pascal.parizot@developpement-durable.gouv.fr,

Membres du Cabinet de Monsieur Valls à ajouter en copie avant d'envoyer votre mail :  
(Sélectionner et copier ces adresses qui doivent être séparées par une virgule suivie d'un espace)

ali.saib@pm.gouv.fr, benjamin.djiane@pm.gouv.fr, brieuc.pont@pm.gouv.fr, cecile.raquin@pm.gouv.fr, cecile.tagliana@pm.gouv.fr, cedric.audenis@pm.gouv.fr, communication@pm.gouv.fr, cyrille.chabauty@pm.gouv.fr, emmanuel.puisais-jauvin@pm.gouv.fr, etienne.stoskopf@pm.gouv.fr, francois.hamet@pm.gouv.fr, frederic.bredillot@pm.gouv.fr, frederic.potier@pm.gouv.fr, frederique.lahaye@pm.gouv.fr, georges-etienne.faure@pm.gouv.fr, guillaume.blanchot@pm.gouv.fr, guillaume.lacroix@pm.gouv.fr, harold.hauzy@pm.gouv.fr, helene.cazaux-charles@pm.gouv.fr, hugo.bevort@pm.gouv.fr, ingrid.onzon-kem@pm.gouv.fr, jeremie.pellet@pm.gouv.fr, loic.duroselle@pm.gouv.fr, loic.rocard@pm.gouv.fr, magali.alexandre@pm.gouv.fr, marie.guittard@pm.gouv.fr, marie.murault@pm.gouv.fr, marine.creuzet@pm.gouv.fr, maud.bailly@pm.gouv.fr, olivier.taprest@pm.gouv.fr,

philippe.blanchot@pm.gouv.fr, pierre.pribile@pm.gouv.fr, pierre.ramain@pm.gouv.fr,  
remi.bastille@pm.gouv.fr, renaud.vedel@pm.gouv.fr, romain.bonenfant@pm.gouv.fr,  
sebastien.gros@pm.gouv.fr, sec.cecile.tagliana@pm.gouv.fr, sophie.lebret@pm.gouv.fr,  
stanislas.godefroy@pm.gouv.fr, stephane.lecler@pm.gouv.fr, stephane.romatet@pm.gouv.fr,  
stephanie.bes@pm.gouv.fr, yves.colmou@pm.gouv.fr, zaki.laidi@pm.gouv.fr,  
sec.pierre.ramain@pm.gouv.fr, sec.pierre.pribile@pm.gouv.fr, thibaut.leinekugel@pm.gouv.fr,  
sec.harold.hauzy@pm.gouv.fr, mathilde.renoir@pm.gouv.fr,

Membres du Cabinet de Madame Cosse à ajouter en copie avant d'envoyer votre mail :  
(Sélectionner et copier ces adresses qui doivent être séparées par une virgule suivie d'un espace)

anthony.briant@territoires.gouv.fr, aurelien.tache@territoires.gouv.fr,  
axelle.pourrias@territoires.gouv.fr, emilie.piette@territoires.gouv.fr, marie-  
laure.gadrat@territoires.gouv.fr, maximilien.mezard@territoires.gouv.fr,  
nathalie.royer@territoires.gouv.fr, nicolas.delaunay@territoires.gouv.fr,  
noam.leandri@territoires.gouv.fr, secretariat-budget@territoires.gouv.fr, secretariat-  
chefcab@territoires.gouv.fr, secretariat.creignou@territoires.gouv.fr, secretariat-  
parlementaire@territoires.gouv.fr, secretariat-presse@territoires.gouv.fr,  
sophie.duval@territoires.gouv.fr, sophie.lafenetre@territoires.gouv.fr,  
thierry.laget@territoires.gouv.fr, tristan.barres@territoires.gouv.fr,

Pour envoyer votre mail à François Hollande, connectez-vous à l'adresse suivante :

<http://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/>

Le formulaire de contact est limité à 8000 caractères, le texte proposé en rose passe en une seule fois (7214 caractères espaces compris).

**1. Lettre à envoyer de toute urgence en recommandée à Ségolène Royal, à François Hollande, à Manuel Valls et à Emmanuelle Cosse avant le 31 mars 2016**

au format PDF : <http://www.santepublique-editions.fr/objects/lettre-a-envoyer-a-hollande-royal-valls-cosse-abrogation-linky-gazpar.pdf>

au format RTF : <http://www.santepublique-editions.fr/objects/lettre-a-envoyer-a-hollande-royal-valls-cosse-abrogation-linky-gazpar.rtf>

au format DOC : <http://www.santepublique-editions.fr/objects/lettre-a-envoyer-a-hollande-royal-valls-cosse-abrogation-linky-gazpar.doc>

Très important : afin que nous puissions comptabiliser le nombre de lettres recommandées que les ministres auront reçues, nous vous remercions de bien vouloir communiquer vos numéros de bordereau à : [recommandee.abrogation.linky@gmail.com](mailto:recommandee.abrogation.linky@gmail.com)

Madame Ségolène Royal  
Ministre de l'Environnement et de l'Energie  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Monsieur Manuel Valls  
Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS

Madame Emmanuelle Cosse  
Ministre du Logement  
Hôtel de Castries  
72 rue de Varenne  
75007 PARIS

Monsieur le Président de la République François Hollande  
Palais de l'Elysée  
55 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

## **2. Lettre à envoyer de toute urgence en recommandée aux responsables d'ERDF avant le 31 mars 2016 :**

au format PDF : <http://www.santepublique-editions.fr/objects/lettre-a-erdf-arret-deploiement-linky.pdf>

au format PDF 2 pages par feuille : <http://www.santepublique-editions.fr/objects/lettre-a-erdf-arret-deploiement-linky-2-pages-par-feuille.pdf>

au format RTF : <http://www.santepublique-editions.fr/objects/lettre-a-erdf-arret-deploiement-linky.rtf>

au format DOC : <http://www.santepublique-editions.fr/objects/lettre-a-erdf-arret-deploiement-linky.doc>

Très important : afin que nous puissions comptabiliser le nombre de lettres recommandées que les responsables d'ERDF auront reçues, nous vous remercions de bien vouloir communiquer vos numéros de bordereau à : [recommandee.erdf.linky@gmail.com](mailto:recommandee.erdf.linky@gmail.com)

SA ERDF

M. Pierre Monloubou, Président ERDF

M. Bernard Lassus, Responsable Linky ERDF

M. Pierre Guelman, Directeur Affaires Publiques ERDF

A Toute personne amenée à exercer ces fonctions quel que soit leur intitulé

34 place des Corolles

92400 COURBEVOIE

Vous pouvez également signaler vos envois recommandés par courrier à :  
SantéPublique éditions, 20 avenue de Stalingrad, 94260 FRESNES.

• Un total de 32 715 signatures de la pétition contre Linky a été remis le 10 juillet 2015 au Chef de cabinet de Madame Ségolène Royal au ministère de l'Écologie et de l'Énergie par une délégation de personnes électrosensibles, accompagné d'une lettre de demande de rendez-vous et d'une lettre de l'Association nationale Robin des Toits demandant l'interdiction du Linky. Face au silence et au prochain départ de la ministre, passez à la lettre recommandée !

### **Autres actions à entreprendre**

<http://www.santepublique-editions.fr/index.html>

La loi de Transition énergétique instaure son déploiement

Pourquoi il faut refuser le nouveau compteur Linky

### **Linky est un nouveau compteur électrique qui émet des radiofréquences.**

Les radiofréquences ont été **officiellement classées le 31 mai 2011** dans la catégorie des « **cancérogènes possibles** » par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS.

Le système Linky permet au distributeur de connaître à chaque instant le niveau de consommation électrique du logement. Il lui permet aussi d'**arrêter à distance tous les appareils**, notamment le **ballon d'eau chaude** et les **radiateurs électriques**, dans le but de faire chuter la consommation quand tout le monde utilise de nombreux appareils électriques au même moment.

**La loi de Transition énergétique** publiée le 18 août 2015 a instauré le déploiement du **Linky** et EDF annonce le remplacement de **tous les compteurs** d'une puissance **inférieure ou égale à 36 kVa** (tarif Bleu), pour les particuliers et les professionnels.

Un autre boîtier, émetteur de micro-ondes, sera installé **pour éteindre à distance vos appareils électriques** lors des pointes de consommation. Des sociétés privées agréées pour « effacer » les consommations, appelées « **opérateurs d’effacement** », auront accès **en temps réel** à vos données de consommation. Cette informatisation rend la France vulnérable : des **hackers** et des **cyber-terroristes** pourront également surveiller la population, ou déclencher un **black-out généralisé**.

Les bénéficiaires des minima sociaux se verront de surcroît imposer un « **dispositif déporté** » : un boîtier muni d’un écran affichant instantanément la consommation en euros, qui sera relié par micro-ondes au compteur Linky.

Le déploiement intégral du Linky prendra 7 ou 8 ans. À terme, 35 millions de compteurs électriques seront remplacés par des Linky et **personne ne pourra échapper aux radiofréquences** émises par le réseau électrique.

Alors que les décrets d’application de la loi de Transition énergétique ne sont pas encore publiés, **EDF contacte déjà partout** certains clients pour leur proposer le Linky et recrute des non-électriciens pour les former à l’installation.

### **Pourquoi il faut résister au Linky**

Linky mesure l’énergie apparente (correction du déphasage), **soit 10 à 20 % en plus** pour ceux qui utilisent des appareils domestiques avec moteurs électriques : réfrigérateur, aspirateur, lave-linge, lave-vaisselle, robots ménagers, sèche-cheveux, rasoir électrique, perceuse, tondeuse, ventilateur, etc.

Les ampoules basse consommation fluocompactes ont un Cosinus Phi de 0,5. Linky, qui mesure la consommation réelle, va **doubler la consommation** mesurée, et donc la facture d’éclairage ! (Ces ampoules, qui contiennent du mercure, ont été interdites en 2013. Leur interdiction prendra effet en 2020).

EDF, locomotive du déploiement du Linky (avec sa filiale ERDF qui détient le monopole de la distribution d’électricité en France) le vend comme un instrument “incontournable” de la transition énergétique, pour “mieux gérer l’équilibre production/consommation” et “facturer la consommation réelle au lieu de la consommation estimée”.

Mais la mise en place du Linky entraînera la **suppression de milliers d’emplois**, puisque la relève se fera à distance, de même que les coupures pour factures impayées et le rétablissement de l’électricité.

De plus, **le coût de ce compteur Linky, de 200 à 300 €**, sera tôt ou tard répercuté sur les factures y compris dans les résidences secondaires. Au Québec, où 9 millions de compteurs communicants ont été installés, **toutes les factures ont augmenté**. Et la durée de vie du matériel n’est que de **10 à 15 ans !**

L’Allemagne, sur la base d’un rapport du cabinet Ernst & Young, **a rejeté le déploiement du Linky pour les compteurs de 3 kVa**, cette étude ayant conclu que ce type de compteur **ne sert pas l’intérêt des petits consommateurs**.



Linky injecte un signal d'impulsions modulées en radiofréquences CPL g3 (63 kilohertz à 95 kilohertz) qui se superposent à la fréquence de 50 hertz du courant électrique. En injectant ces radiofréquences dans tous les **câbles électriques**, encastrés ou non, **et dans les appareils, non prévus pour cela**, le Linky a déjà provoqué **des incendies, ainsi que des pannes à répétition** : ordinateurs, télévisions, et matériel professionnel chez des commerçants.

Ces **radiofréquences, ré-émises** dans toutes les pièces des logements, y compris dans les chambres, vont **perturber le sommeil**.

Les radiofréquences émises par chaque appareil domestique sont mesurables **jusqu'à une distance de 2,50 mètres** (voir la **vidéo de l'association Next-Up** sur [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr)).

Un rapport canadien établi à partir d'un sondage mené sur 210 personnes vivant aux États-Unis, au Canada et en Australie (dont 9 médecins) établit clairement un **lien direct et indiscutable** entre **l'installation des compteurs à radiofréquences** (*smart grids* ou *smart meters*) et **l'apparition de nombreux symptômes d'électrosensibilité** : troubles du sommeil, maux de tête, difficultés de concentration, nausées, vertiges...

En France aussi, les cas d'électrosensibilité, et les cancers, vont exploser, d'autant plus que le fonctionnement du Linky nécessite l'implantation de 700 000 antennes-relais supplémentaires, à hauteur d'homme, sur les postes de transformation d'EDF.

#### **Avant l'installation du Linky dans ma rue, mon quartier, ma ville :**

<http://www.santepublique-editions.fr/agir-avec-vos-voisins-contre-l-implantation-des-compteurs-linky-dans-votre-immeuble.html>

- Je diffuse cette information à mes voisins : <http://www.santepublique-editions.fr/agir-avec-vos-voisins-contre-l-implantation-des-compteurs-linky-dans-votre-immeuble-c.html#textevoisins>
- J'écris au maire (la commune est propriétaire du réseau) : <http://www.santepublique-editions.fr/agir-avec-vos-voisins-contre-l-implantation-des-compteurs-linky-dans-votre-immeuble-c.html#linkymaire>

***J'agis dès aujourd'hui, pour ne pas avoir à le regretter plus tard...***

**Télécharger ou imprimer ce texte au format PDF :** <http://www.santepublique-editions.fr/objects/flyer-linky-a4.pdf>

Vous trouverez des informations importantes au sujet des effets sanitaires des radiofréquences et des micro-ondes dans les publications suivantes : **La mélatonine et le de sommeil**

<http://www.santepublique-editions.fr/conference-audio-telephone-portable-danger-protection-onde-melatonine-surveillance-electrosensible-abeille-climat-c.html#confmelatonine>

La mélatonine et le sommeil

La mélatonine est une hormone produite dans le cerveau, qui induit naturellement le sommeil, mais elle est détruite par la lumière nocturne et par les champs électromagnétiques. Or, la mélatonine a des effets protecteurs multiples. Le déficit en mélatonine est susceptible d'induire de nombreuses pathologies. Si vous, ou vos enfants, êtes sujets au coucher tardif systématique ou aux réveils nocturnes, ou si votre sommeil n'est pas suffisamment réparateur, vous avez intérêt à écouter cette

conférence contenant de précieuses et inédites informations pour savoir comment remédier à ce problème de façon naturelle et sans prendre de comprimés (durée 1h).

### **Livre audio Les jeunes et le portable : Alzheimer à 35 ans ?**

<http://www.santepublique-editions.fr/livre-telephone-portable-jeune-alzheimer.html>

Ce livre audio s'adresse aux parents et grands-parents. Il présente des informations exclusives qui ne figurent pas sur Internet et n'ont pas été déjà publiées dans les médias ou dans d'autres livres. Il traite les thèmes qui vous préoccupent : les effets scientifiquement prouvés des portables sur le cerveau à l'âge de l'adolescence, la sécurité des enfants, la publicité à destination des enfants et des adolescents... Il donne des conseils pratiques pour protéger vos enfants de 0 à 25 ans. Il expose les découvertes les plus récentes sur le développement du cerveau à l'adolescence et explique comment se développent les addictions précoces. Il peut être écouté en famille et servir de base de discussion avec des enfants comme avec des ados. Il a déjà aidé des jeunes à décrocher du portable.

### **Le coût d'État des gadgets sans fil**

<http://www.santepublique-editions.fr/le-cout-d-etat-des-gadgets-sans-fil-01.html>

La décision du gouvernement de distribuer des tablettes wifi à tous les écoliers (entérinée par la loi sur la refondation de l'école votée le 5 juin 2013) aura de graves répercussions sur cette génération, qui sont analysées dans cet article.

Inclut l'article *Nouveau capitalisme ou nouvelle guerre ?* rédigé en août 2005, ainsi que *Réussir sa scolarité et ses examens* de la naturopathe Sabine Campion.

**Mis à jour le 31 mai 2014.**

### **Livre Téléphone portable : comment se protéger**

<http://www.santepublique-editions.fr/livre-telephone-portable-protéger-danger-protection-micro-onde-wifi-dect-alerte.html>

Les téléphones portables, le wi-fi, les téléphones DECT, les baby phones émettent non stop des micro-ondes pulsées qui traversent la peau et les murs à la vitesse de la lumière, et ont pour cibles le système reproducteur (stérilité) et le système nerveux central (insomnie, maux de tête, troubles de la mémoire...). Grâce à ce livre, vous saurez comment vous protéger vraiment sans vous laisser abuser par les pseudo conseils circulant sur Internet et dans la presse, sous perfusion publicitaire des opérateurs de téléphonie mobile ou de vendeurs de patchs totalement inefficaces. Durée de lecture : environ 2h30.

### **Livre La fée électricité : fée ou sorcière ?**

<http://www.santepublique-editions.fr/livre-fee-electricite-protection-onde-champ-electromagnetique-electropollution.html>

Sans faire de travaux et même si vous êtes locataire, vous pourrez réduire et supprimer la pollution électrique chez vous en suivant les conseils pratiques inédits de ce livre, qui conduisent aussi à réduire vos factures d'électricité. Vous découvrirez aussi ce que les industriels de l'électricité savent depuis 30 ans sur les effets nocifs des champs électromagnétiques : insomnie, dépression, cancer. Vous saurez enfin protéger votre mélatonine, une hormone naturellement produite dans le cerveau, qui induit le sommeil et nous protège contre le cancer, la radioactivité, la maladie d'Alzheimer, l'électrosensibilité...

<http://www.santepublique-editions.fr/petition-contre-linky-le-compteur-a-radiofrequences.html>

Réseau STOP LINKY :

<https://www.facebook.com/STOPCOMPTEURSLINKYEAUGAZELECTRICITE/>

Les dés pipés d'avance du débat prétendûment pédagogique :

<http://www.letelegramme.fr/economie/linky-arguments-a-charge-et-a-decharge-20-02-2016-10964062.php>